Coronavirus dans les prisons

DG EPi, le monde à l'envers

Contrairement à la directive fédérale générale (Comité circulaire B 12/03/20), le personnel pénitentiaire, en contact avec des patients atteints de coronavirus ou des personnes placées en quarantaine préventivement, doit continuer à travailler tant qu'il ne présente lui-même aucun symptôme ou ne tombe malade.

Cela soulève des questions ... des questions malheureusement sans réponse ou de façon imprécise. Il est fait référence à la consultation de la santé publique afin de s'écarter de la directive fédérale générale, mais aucun PV ou directives ne peuvent être présentés.

La seule réponse que l’autorité donne comme justification, est le fait qu'un service essentiel est à fournir dans les prisons.

Apparemment, le personnel n'a pas besoin d'en avoir la preuve…merci pour le respect.

Chaque jour, il y a des pénuries de service dans les prisons en raison de la perte de personnel malade. Les agents, qui sont en contact avec des personnes malades ou qui sont malades, prennent leur responsabilité et ne viennent pas travailler. Ces pénuries rendent les services essentiels plus difficiles et périlleux à maintenir.

Curieusement, le directeur général donne des instructions pour annuler les congés uniquement en cas d'interruption de service, mais pas à la demande des membres du personnel qui l'offrent volontairement.

Par conséquent, les membres du personnel qui voient leurs vacances tomber à l'eau et qui veulent être disponibles pour le service ne sont pas autorisés à venir travailler.

 Les membres du personnel qui ont besoin d'un congé le week-end (garde d'enfants) ou qui appartiennent à un groupe à haut risque, restent obligés de venir travailler.

Le bon sens de l’employeur dans ce moment de crise, est de donner à son personnel la possibilité de le faire…Mais à la DG EPi, ils font l'inverse !

Nous avons d’un côté du personnel qui doit rester chez lui et de l’autre côté du personnel désireux de travailler, mais pour la DG EPI c’est …NON

Nous sommes convaincus que, malgré la pénurie dans les hôpitaux, des équipements de protections individuelles suffisants sont recherchés pour le personnel.

Nous sommes convaincus que des efforts sont faits pour réduire la population pénitentiaire en prolongeant la durée des congés pénitentiaires aussi longtemps que dure la crise.

Nous sommes convaincus que des efforts sont faits pour garder le virus hors des prisons autant que possible en limitant l'accès à la prison aux personnes extérieures.

Ce qui ne nous convainc pas en tant qu'organisation syndicale, c'est la communication difficile et lente avec un gouvernement qui ne répond pas précisément aux questions soulevées par son personnel.

Ce manque de réponses démotive le personnel en termes d'appréciation pour leur engagement quotidien ; ces directives contraignantes et contradictoires pourraient constituer un risque supplémentaire pour les détenus et les autres membres du personnel, au moment où le personnel doit faire face au manque de personnel quotidien.

Il est à espérer que le "Coronavirus" se termine rapidement et que la DG EPi se rende compte que la situation dans les prisons n'est et ne restera gérable que si le personnel continue à en assumer la charge, avec le respect qu’il mérite.

Grégory WALLEZ - Secrétaire fédéral a.i